



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/600
30 octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

Cinquante et unième session
Point 93 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA COMPOSITION DES ORGANES PERTINENTS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Rapport de la Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Rapporteur : M. El Walid DOUDECH (Tunisie)

1. À sa 3e séance plénière, le 20 septembre 1996, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante et unième session la question intitulée "Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies" et de la renvoyer à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission).
2. La Quatrième Commission a examiné cette question à sa 6e séance, le 16 octobre 1996 (voir A/C.4/51/SR.6).
3. À sa 6e séance, la Quatrième Commission, sur la proposition du représentant des Pays-Bas appuyé par le représentant de la Roumanie, a recommandé à l'Assemblée générale de supprimer de son ordre du jour la question intitulée "Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies" (voir par. 4).

RECOMMANDATION DE LA COMMISSION DES QUESTIONS POLITIQUES SPÉCIALES
ET DE LA DÉCOLONISATION (QUATRIÈME COMMISSION)

4. La Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

Question de la composition des organes pertinents
de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), décide de supprimer de son ordre du jour la question intitulée "Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies".
